

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Carine Longpré

<https://www.cadre21.org/membres/2462bf7bdd838ce6c79ca557>

Date d'obtention : 2023-07-14 15:04:26

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Confisquer immédiatement le cellulaire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis nouvelle intervenante et je n'ai jamais eu à faire ce type d'intervention.....Je serai plus confiante dans mes futures interventions car je pourrai suivre un protocole précis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir en prévention en informant les jeunes sur les principales infractions associées au sextage (production, la possession, la distribution et l'accès à la pornographie juvénile), les conséquences (forme de pornographie juvénile, au sens du Code criminel canadien) et conséquences psychologique, physique, social.....